

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

1) Service Civique

L'engagement de service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ; pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Pour la commune, la mission envisagée est la création et la mise en place d'un chemin de randonnée et d'un sentier d'interprétation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible ;
- Approuve la mission du service civique présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'agrément correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire ayant reçu délégation, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique.

2) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que le CCAS ne fonctionne plus depuis de nombreuses années, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015. La commune exercera directement les attributions d'action sociale.

3) Planning pour les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015

Les élections des conseillers régionaux se dérouleront les dimanches 06 décembre (1^{er} tour) et 13 décembre (2nd tour). Le calendrier des permanences est établi comme suit :

Pour le 06 décembre :

| <i>de 8h00 à 10h30</i> | <i>de 10h30 à 13h00</i> | <i>de 13h00 à 15h30</i> | <i>de 15h30 à 18h00</i> |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Jean-Marie BEGEY | Emilie COUILLEAUD -TROCHUT | Miguel TAUNAY | Fabrice BARUSSEAU |
| Laurent ANDRE | Jean-Michel MARTIN | Nathalie KERMARREC | Karine COMBEAU |
| Bruno BONNEAU | Francis VION | Dominique FAYS | Liane GAUCHER |

Pour le 13 décembre :

| <i>de 8h00 à 10h30</i> | <i>de 10h30 à 13h00</i> | <i>de 13h00 à 15h30</i> | <i>de 15h30 à 18h00</i> |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Laurent ANDRE | Bruno BONNEAU | Dominique FAYS | Karine COMBEAU |
| Jean-Michel MARTIN | Emilie COUILLEAUD- TROCHUT | Miguel TAUNAY | Liane GAUCHER |
| Jean-Marie BEGEY | Fabrice BARUSSEAU | Nathalie KERMARREC | Francis VION |

4) Indemnité de conseil au Trésorier

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur Jacques POUYANNE, receveur à la trésorerie de Saintes et Banlieue Municipale, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de Villars les Bois décide à 7 voix « favorable » et 3 abstention de lui allouer à partir de l'exercice 2015, l'indemnité de conseil fixé au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6225.

5) Proposition de dissolution du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure (SDCI)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par les services de l'Etat dans le cadre des lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et n°2015-991 du 09 août 2015.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réduction du nombre de syndicats de communes par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats ;

Pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime, un recensement des syndicats a été réalisé par arrondissement, pour déterminer les évolutions à envisager afin de rationaliser les structures syndicales. Le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure figure parmi les 18 syndicats proposés à la dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, est en attente de l'avis du comité syndical mais souhaite un changement de fonctionnement et se réserve le droit de rejoindre la décision de la Préfecture.

6) Acquisition d'un poêle et d'un sécheur électrique

- Poêle à bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acheter un poêle à bois « Godin » pour le chauffage du logement communal 16 rue du Lavoir à Montbergère.

- Sécheur électrique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir un sécheur électrique et une paire de gants anti-coupure appropriés afin de faciliter les travaux de taille des rosiers et arbustes.

7- Choix des artisans pour les travaux au logement communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de retenir les entreprises BERNARD André (lots 1 et 2), VARANCEAU Jean-Luc (lot 4) et Electricité 17 (lot 5) pour un montant total HT de 43 304,29 €. Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

8- Achat du bâtiment de M. BEGAUD (Chez Bruneaud)

Monsieur Guy BEGAUD souhaite vendre son bâtiment situé sur la parcelle AB 335 – 2 rue de Chez Bruneaud. La commune pourrait être intéressée par une partie de la parcelle (environ 117 m²) afin d'améliorer la visibilité du carrefour avec la voie communale n°5.

9- Questions diverses

9-1- arbre de Noël pour les enfants jusqu'à 12 ans

Il aura lieu le vendredi 18 décembre à 19h00 à la salle des fêtes de Migron. Un courrier sera adressé aux parents des enfants concernés.

9-2- autres observations

** Fabrice BARUSSEAU*

- informe qu'un habitant de Burie, a fait don à la commune d'un portrait de Charles de Gaulle afin de compléter la collection des portraits des présidents de la 5^{ème} république exposée en mairie. Le conseil municipal remercie le généreux donateur.

** Miguel TAUNAY*

- signale un problème de ramassage des ordures ménagères pour les maisons situées rue de la Montée dans laquelle le camion ne passe pas. Une proposition leur sera faite par la communauté d'agglomération.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU